

PAR COURRIEL

Québec, le 28 mars 2022

Objet : Demande d'accès n°2021-11-085 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 23 novembre dernier, concernant le document d'inventaire des lieux d'élimination de déchets dangereux au Québec pour la région 03.

Le document suivant est accessible. Il s'agit de :

- Inventaire des lieux d'élimination de déchets dangereux au Québec, Région 03, mai 1991, 30 pages.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Tamima Derhem Gosselin, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel tamima.derhemgosselin@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

... 2

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Chantale Bourgault

p. j. 2

c. c. Accès à l'information – Capitale-Nationale,
dr03acces@environnement.gouv.qc.ca

**INVENTAIRE DES LIEUX D'ÉLIMINATION DE
DÉCHETS DANGEREUX AU QUÉBEC
RÉGION 03
QUÉBEC
MAI 1991**

Envirodoq EN850255
SD-90002

AVANT-PROPOS

Ce document présente l'inventaire des lieux d'élimination des déchets dangereux de la région administrative de Québec au 1er mai 1991. Les données qu'on y trouvera sont celles qui ont été rendues publiques au cours de 1984 auxquelles on a ajouté les modifications rendues nécessaires suite aux recherches et aux travaux de correction qui ont été menés de 1985 à 1991.

Cette publication fait partie d'une série qui comprend les inventaires réalisés pour chacune des seize régions administratives que compte le Québec en 1991. Chacun des documents comprend une présentation de chaque lieu et une carte qui en indique la localisation. En outre, on trouvera une liste de tous les lieux et de leur catégorisation de même qu'un tableau synthèse de ces données.

On peut se procurer ces publications dans chacune des Directions régionales du ministère de l'Environnement ou à l'adresse suivante: ministère de l'Environnement, Direction des communications, 3900, rue de Marly, 6e étage, Sainte-Foy, Québec, G1X 4E4 et à la Direction des programmes de gestion des déchets et des lieux contaminés, 5e étage.

INTRODUCTION

Le contenu de ce document puise à deux sources différentes. D'abord, il s'inspire de l'inventaire réalisé au cours de l'année 1984 par le Groupe d'étude et de restauration des lieux d'élimination des déchets dangereux (Gerled). Ensuite, il inclut les modifications qui y ont été apportées à la suite des travaux de recherche ou de correction qui ont été menés de 1985 à 1991.

ORIGINE ET MÉTHODOLOGIE DE L'INVENTAIRE

La première publication de cet inventaire a été réalisée au cours de 1984 par le Gerled en collaboration étroite avec les Directions régionales du ministère de l'Environnement. Intégré depuis à la Direction des programmes de gestion des déchets et des lieux contaminés, le Gerled avait à l'origine pour mandat de produire un inventaire de tous les lieux ayant potentiellement reçu des déchets dangereux originant d'activités industrielles de même que des lieux contaminés par des substances dangereuses provenant d'activités minières. Le Gerled devait également élaborer une classification préliminaire permettant d'identifier les priorités d'intervention.

Pour réaliser l'inventaire, plusieurs moyens ont été mis en oeuvre. Dans un premier temps, une synthèse des informations disponibles dans toutes les directions du ministère de l'Environnement a été effectuée. Ensuite, plusieurs recherches ont été menées notamment auprès des services techniques des munici-

palités et auprès de certains transporteurs. Les spécialistes visaient alors à mettre à contribution certains intervenants qui connaissaient bien la région et qui étaient bien au fait des pratiques d'élimination des déchets qui ont eu cours dans le passé.

Par ailleurs, la structure industrielle de chaque région a été étudiée pour déterminer les principales industries productrices de déchets et les types de résidus produits. On a aussi eu recours à la photo-interprétation pour les territoires les plus industrialisés. Enfin, divers organismes écologiques intéressés à la question des lieux d'élimination de déchets industriels ont été consultés et ont communiqué des éléments de dossier aux spécialistes du Ministère.

Chacun des lieux ainsi identifiés a ensuite fait l'objet d'une classification préliminaire en fonction du risque potentiel qu'il représente pour la santé et pour la qualité de l'environnement. Cette évaluation s'est fondée sur les critères suivants:

- la nature et la quantité de déchets susceptibles de s'y retrouver;
- la capacité de confinement du sol;
- la localisation des prises d'eau potable et le risque de leur contamination possible par les déchets;

- le risque de contamination directe des populations par les déchets, les poussières et les gaz qui pourraient s'en échapper;
- le risque de contamination de la chaîne alimentaire;
- le risque de contamination des écosystèmes et des milieux naturels sensibles.

L'analyse de ces divers critères a permis d'éliminer plusieurs lieux. Ceux-ci ne présentaient en effet pas de risques liés à la présence de déchets dangereux. Certains, cependant, peuvent avoir été l'objet de contaminations provenant d'autres sources, des déchets domestiques, par exemple. Les usages qu'on pourrait en faire dans l'avenir doivent donc tenir compte de ces facteurs.

Les lieux inclus à l'inventaire ont été classés dans l'une ou l'autre des catégories suivantes:

Catégorie I

Lieux présentant actuellement un potentiel de risque pour la santé publique et/ou un potentiel de risque élevé pour l'environnement.

Catégorie II

Lieux présentant actuellement un potentiel de risque moyen pour l'environnement et/ou un faible potentiel de risque pour la santé publique.

Catégorie III

Lieux présentant actuellement un faible potentiel de risque pour l'environnement mais aucun risque pour la santé publique.

Catégorie IIIR

Lieu restauré dont une partie ou la totalité des déchets, résidus, sols ou matières dangereuses demeure sur place, et fait l'objet d'un suivi. Ce lieu présente un faible potentiel de risques pour l'environnement mais aucun risque pour la santé publique.

Terminé-déclassé

Un lieu peut être déclassé après intervention lorsque le rapport de caractérisation, de restauration ou de suivi environnemental permet de conclure que les risques de contamination directe ou indirecte de la population ou de l'environnement par le lieu concerné sont estimés insuffisants pour retenir ce lieu dans l'une ou l'autre des catégories précédentes.

LES ETAPES DU PROGRAMME D'INTERVENTION

Pour comprendre la suite des actions à prendre sur les lieux figurant à l'inventaire, il convient de revoir brièvement les cinq étapes du programme de gestion des lieux contaminés par des substances dangereuses mis de l'avant par le ministère de l'Environnement.

Étape 1: la caractérisation

Cette étape consiste à caractériser les lieux afin de connaître le plus exactement possible tous les aspects de la contamination et de cerner, pour chaque cas, les risques pour la santé humaine et l'environnement. Les principales actions à réaliser sont l'identification précise des déchets et des contaminants ainsi que la détermination de leurs impacts sur le milieu et, le cas échéant, sur la population. Des études écotoxicologiques et hydrogéologiques peuvent être réalisées afin de compléter cette étape de caractérisation.

Étape 2: le choix des mesures correctrices

Cette étape concerne le choix et l'élaboration des mesures correctrices. Elle vise à déterminer comment éliminer ou réduire les impacts causés par chaque lieu ayant reçu des déchets dangereux et à préparer un programme de restauration spécifique à la problématique cernée. Les mesures correctrices retenues consisteront généralement à éliminer ou confiner la source de polluants

pour arrêter ou réduire le rejet de ces contaminants dans l'environnement.

Etape 3: la réalisation de mesures correctrices

Cette étape est celle de la réalisation des mesures correctrices sur le terrain.

Etape 4: le contrôle et l'évaluation

Cette étape concerne le contrôle et l'évaluation des mesures correctrices. Elle vise à s'assurer de la qualité et de l'efficacité de ces mesures dans le temps et, si nécessaire, apporter des correctifs.

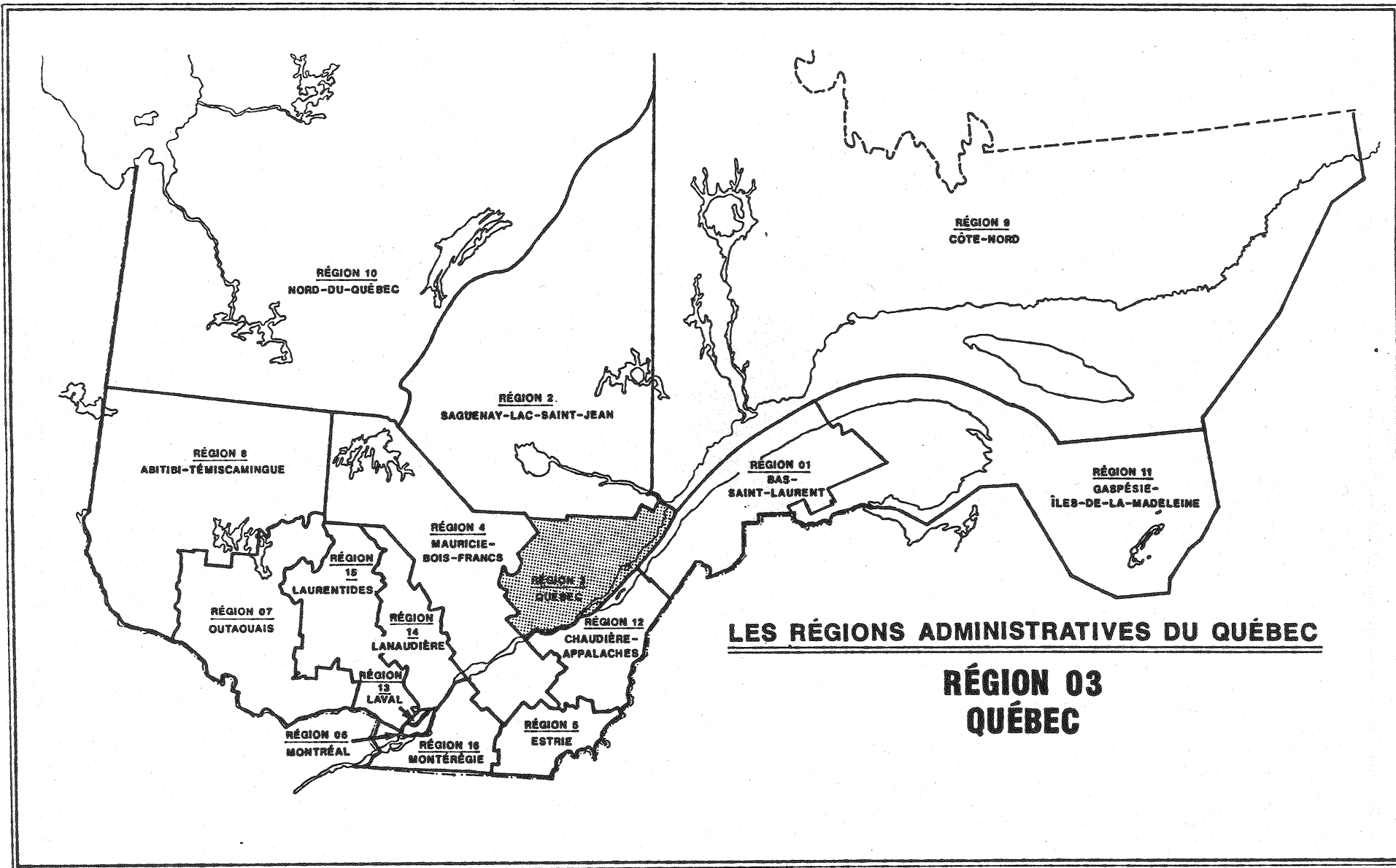
Etape 5: le suivi

Cette étape consiste en un suivi environnemental qui fait suite à la mise en place d'un programme de surveillance des lieux restaurés ou des lieux ne nécessitant pas d'intervention immédiate. Dans les cas de lieux restaurés, le suivi environnemental permettra de vérifier si les objectifs de restauration sont respectés. Pour les lieux non restaurés, le programme permettra de suivre l'évolution de la contamination dans le milieu pour déterminer les mesures de mitigation à adopter.

Tableau 1
INVENTAIRE DÉTAILLÉ
DES LIEUX D'ÉLIMINATION DE DÉCHETS DANGEREUX
1 AVRIL 1991

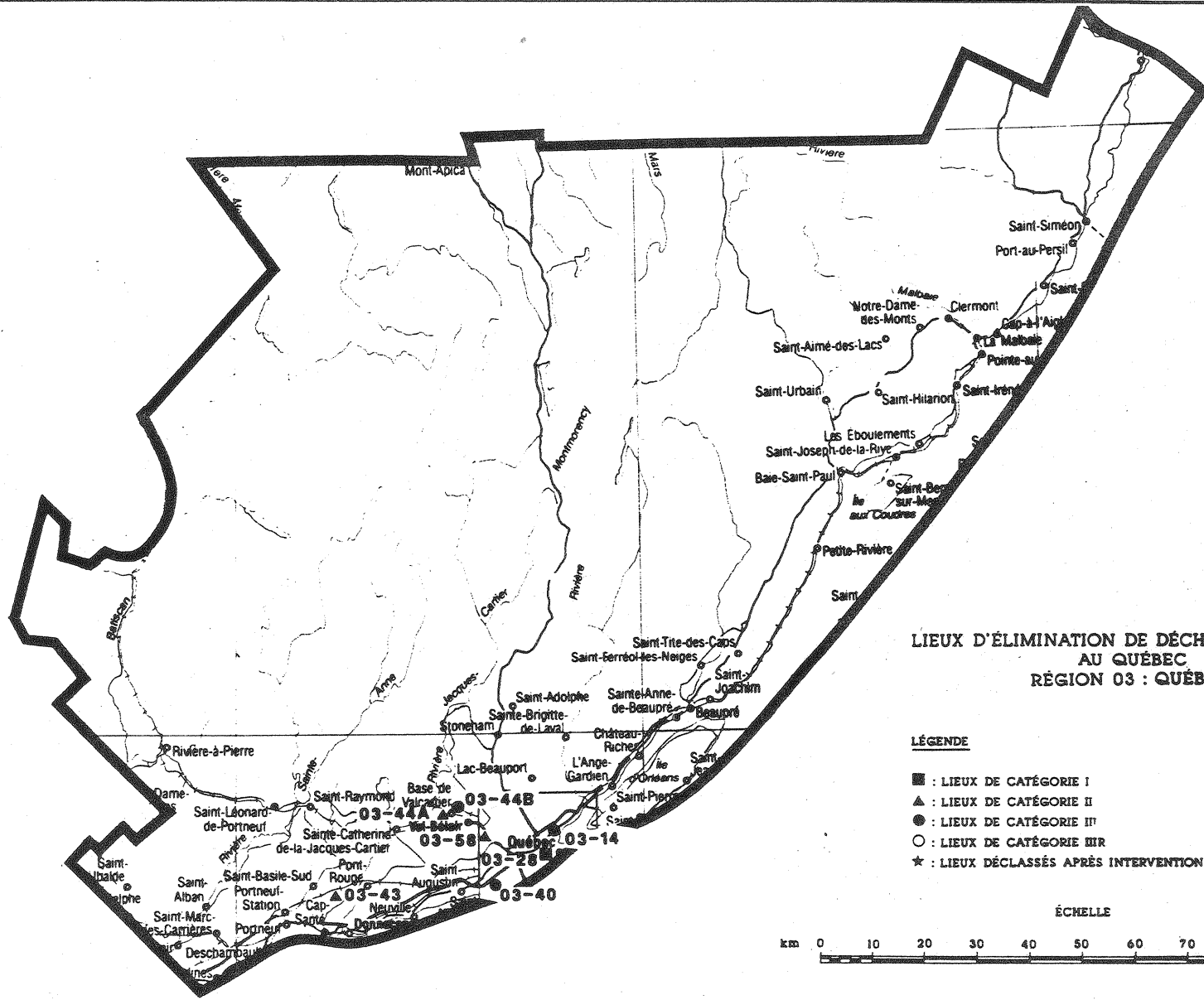
RÉGIONS ADMINISTRATIVES	NOMBRE DE LIEUX INSCRITS	CATÉGORIES				NOMBRE DE LIEUX DÉCLASSÉS APRÈS INTERVENTION
		I	II	III	IIIR	
BAS-SAINT-LAURENT 01	7	0	3	4	0	0
GASPESIE-ILES-DE-LA-MADELEINE 11	5	0	2	3	0	0
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN 02	17	6	1	10	0	0
QUEBEC 03	7	1	3	3	0	0
MAURICIE-BOIS-FRANCS 04	33	5	7	20	1	0
ESTRIE 05	14	3	6	5	0	0
MONTREAL 06	41	3	10	27	0	1
LANAUDIERE 14	7	3	2	2	0	0
LAVAL 13	10	1	4	5	0	0
LAURENTIDES 15	16	4	6	5	1	0
MONTERÉGIE 16	51	10	17	22	0	2
OUTAOUAIS 07	13	1	6	6	0	0
ABITIBI-TEMISCAMINGUE 08	64	25	16	22	1	0
COTE-NORD 09	13	3	5	2	1	2
NORD-DU-QUEBEC 10	23	5	10	8	0	0
CHAUDIÈRE-APPALACHES 12	25	2	1	22	0	0
TOTAL :	346	72	99	166	4	5

RÉGION 03
QUÉBEC



LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU QUÉBEC

**RÉGION 03
QUÉBEC**



**LIEUX D'ÉLIMINATION DE DÉCHETS DANGEREUX
AU QUÉBEC
RÉGION 03 : QUÉBEC**

LÉGENDE

- : LIEUX DE CATÉGORIE I
- ▲ : LIEUX DE CATÉGORIE II
- : LIEUX DE CATÉGORIE III
- : LIEUX DE CATÉGORIE III
- ★ : LIEUX DÉCLASSÉS APRÈS INTERVENTION

ÉCHELLE



RÉGION 03

LIEUX DE CATÉGORIE I

03-28 J ANCIENNE USINE DE FABRICATION DE GAZ DE QUÉBEC POWER

LIEUX DE CATÉGORIE II

03-43 J DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS DE LA COMPAGNIE DOMTAR INC.

03-44A ✓ "PUISARD " DES INDUSTRIES VALCARTIER INC.

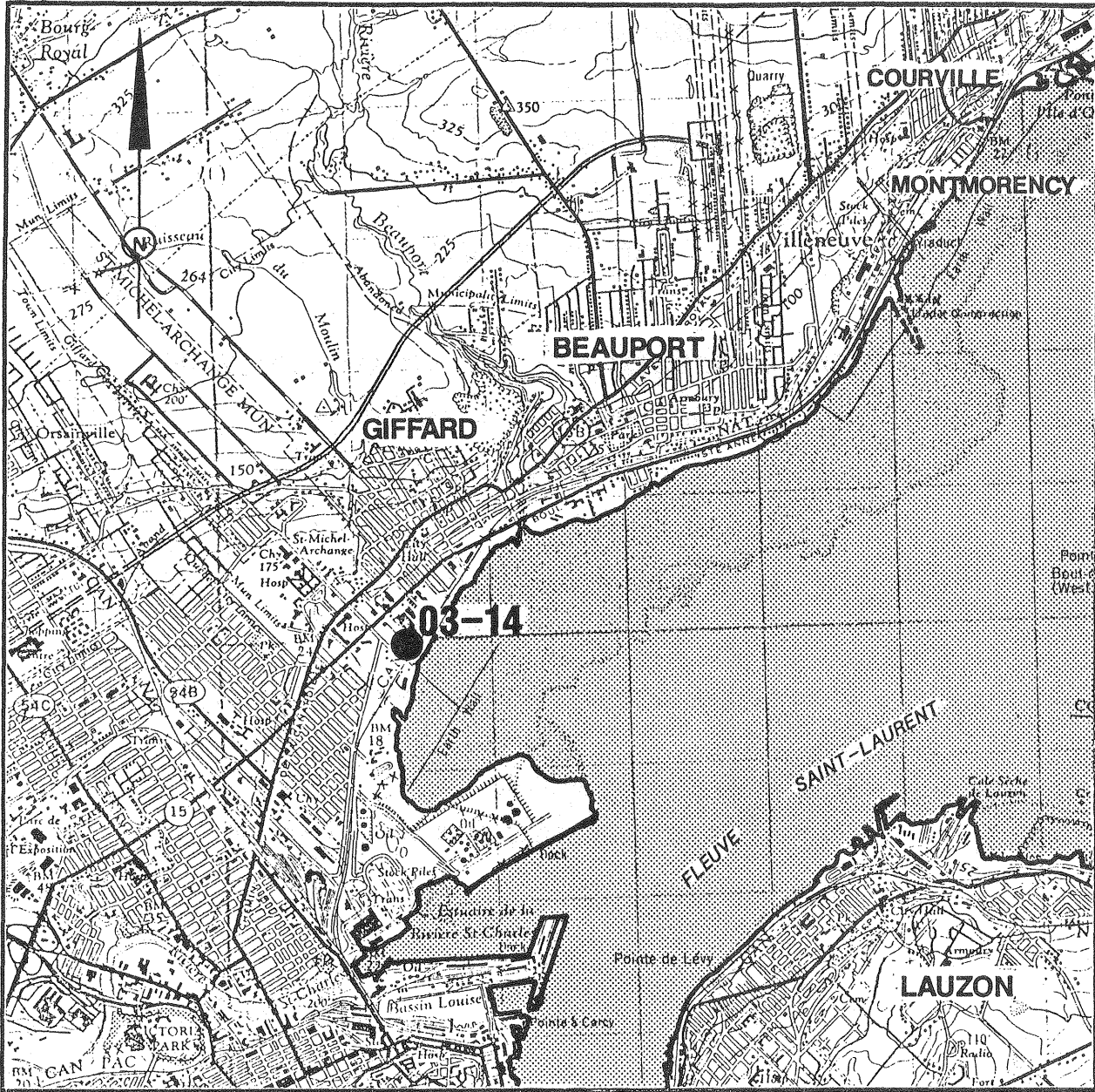
03-58 TERRAIN DE MONSIEUR CHARLES-OMER VILLENEUVE

LIEUX DE CATÉGORIE III

03-14 J DÉPÔT DE CENDRES DE L'INCINÉRATEUR DE QUÉBEC SUR LES
BATTURES DE BEAUPORT

03-40 TERRAIN DE L'USINE ANODOR

03-44B J LIEU D'ÉPANDAGE DES INDUSTRIES VALCARTIER INC.



Gouvernement du Québec
 Ministère de l'Environnement
 Programme GERLED

ÉCHELLE 1:50 000
 m 1000 0 1000 2000 m



Carte topographique 21 L/14E

DÉPÔT DE CENDRES DE L'INCINÉRATEUR DE QUÉBEC SUR LES BATTURES DE BEAUPORT

PROPRIÉTAIRE: Conseil des Ports nationaux

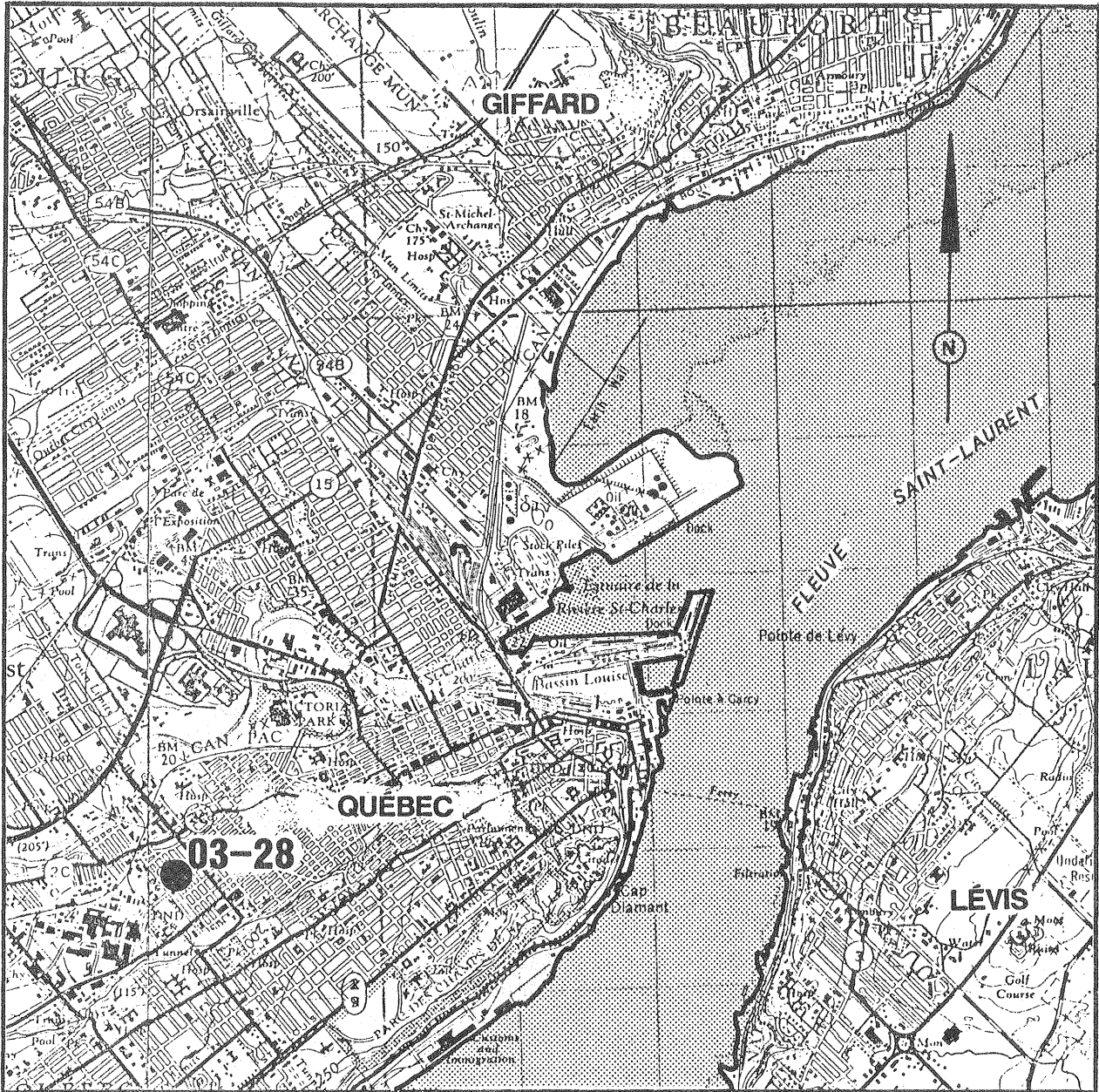
LOCALISATION: ville de Beauport, lot 58P

NATURE DES DÉCHETS: débris de démolition, ordures ménagères provenant de la municipalité et de particuliers ainsi que des cendres de l'incinérateur de Québec.

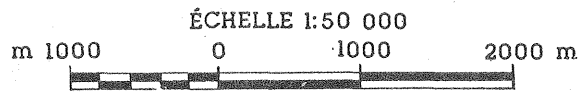
IMPACTS POTENTIELS: contamination sectorielle du fleuve Saint-Laurent

Utilisé de 1971 à 1975 et aujourd'hui partiellement recouvert par l'autoroute Dufferin-Montmorency, ce dépotoir est situé sur les battures de Beauport, et à l'extrémité sud de la rue d'Estimauville. À la suite d'une autorisation du Conseil des ports nationaux, la ville de Québec y a déposé de la pierre, de la brique, du béton, de la terre et du gravier. Outre ces déchets de construction, la ville de Québec y a éliminé des ordures ménagères de même que des cendres provenant de son incinérateur. Une quantité indéterminée de produits chimiques et pétroliers aurait également été éliminée à ce dépotoir.

Une partie du dépotoir baigne dans le fleuve et l'écoulement se fait dans cette direction. Il n'y a aucun puit privé dans un rayon de plusieurs kilomètres et les prises d'eau potable de Beauport sont situées sur des rivières à plus de six kilomètres du lieu. Les sources d'approvisionnement en eau potable ne sont donc pas menacées et ce lieu ne représente aucun risque pour la santé publique. Les cendres d'incinérateur de même que les produits chimiques et pétroliers éliminés à ce dépotoir laissent toutefois craindre une contamination sectorielle du fleuve Saint-Laurent. Compte tenu de ces motifs, ce lieu est classé dans la catégorie III.



Gouvernement du Québec
 Ministère de l'Environnement
 Programme GERLED



Cartes topographiques
 21 L/14E et 21 L/14W

ANCIENNE USINE DE FABRICATION DE GAZ DE QUÉBEC POWER

- PROPRIÉTAIRE:** Hydro-Québec
- LOCALISATION:** Québec, rue Verdun, lots 2344-169 parties 2345-782 et 2478-1
- NATURE DES DÉCHETS:** solvants aromatiques, hydrocarbures aromatiques polycycliques et biphényles polychlorés résultant d'un processus de fabrication de gaz.
- IMPACTS POTENTIELS:** contamination du sol, des eaux de surface et de la nappe d'eau souterraine.
-

Cette ancienne usine de fabrication de gaz est située rue Verdun, au coeur d'un quartier résidentiel de la paroisse Saint-Sauveur de Québec. Propriété de Québec Power et par la suite d'Hydro-Québec, elle a été exploitée de 1907 à 1973 avant d'être désaffectée. Pendant cette période, de l'huile, des copeaux de bois imprégnés de naphthalène, de la coke et des sulfures provenant du processus de fabrication de gaz ont été déversés sur le terrain de l'usine. Les déchets mélangés à des débris de construction atteignent huit pieds d'épaisseur à l'ouest du terrain et quatre pieds à l'est. Des analyses effectuées sur des échantillons de sols, d'eau de surface et de goudron ont révélé la présence de solvants aromatiques et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques au terrain de la rue Verdun.

Constitué de sables silteux et argileux reposant sur du schiste, le sous-sol est peu perméable. De nombreuses habitations, toutes desservies par le réseau de distribution municipal, sont situées à proximité de ce terrain. Il n'y a ni puits ni prise d'eau municipale dans les environs.

Une étude de caractérisation effectuée à l'automne 1984 a permis de cerner deux secteurs de sols contaminés, de localiser des réservoirs et du goudron enfoui et d'établir la présence d'huile à la surface de l'eau souterraine.

En janvier 1985, le terrain a cessé d'être utilisé comme dépotoir à neige. En juillet 1986, deux échantillons d'eau ont été prélevés dans le réseau de distribution d'eau voisin du lieu. Les échantillons se sont révélés exempts de toute contamination.

D'autres campagnes de caractérisation sur le site et hors site effectuées par Hydro-Québec ont eu lieu de 1986 à 1989 qui ont permis de préciser la contamination sur le terrain et de confirmer qu'il y a migration de contaminants à l'extérieur du terrain sous la rue Verdun. De plus, des travaux d'excavation effectués, en 1990, dans l'emprise de la voie ferrée appartenant au Canadien Pacifique ont permis de déceler des évidences de contamination au nord des limites du terrain de l'ancienne usine de gaz. Enfin, quelques cas isolés de terrains contaminés (deux résidants à l'est de la rue Verdun et les terrains commerciaux situés au sud du terrain) liés à la recharge par des résidus en provenance de l'ancienne usine à gaz seront inclus dans le programme de décontamination qui sera proposé par Hydro-Québec.

Le lieu présente des signes évidents de contamination. Le sol dégage de fortes odeurs, particulièrement durant les chaleurs estivales. Il existe un horizon dans le remblai qui est saturé à certains moments de l'année et qui présente une contamination importante. Compte tenu de sa localisation urbaine et de la forte possibilité de son utilisation ultérieure à des fins de construction domiciliaire, ce terrain est classé dans la catégorie I. Hydro-Québec a proposé au MENVIQ et au comité de citoyens un échéancier d'intervention sur deux ans à partir du moment où l'entreprise sera choisie pour la réalisation des travaux de décontamination.



ÉCHELLE 1 : 50 000

m 1000 0 1000 2000 m



Cartes topographiques 21L/11 et 21L/14



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Programme GERLED

TERRAIN DE L'USINE ANODOR

PROPRIÉTAIRE: Ville de Cap-Rouge
Canadien national

LOCALISATION: paroisse de Saint-Félix-de-Cap-Rouge, lot 453 (47-D-P)

NATURE DES DÉCHETS: résidus de placage et d'anodisation provenant de l'usine Anodor (Anciennement Bes Metal).

IMPACTS POTENTIELS: contamination de la rivière Cap Rouge

Ces terrains sont situés à l'arrière de l'usine Anodor, près de la rivière Cap Rouge et sous le viaduc ferroviaire. Anciennement Bes Metal, l'usine Anodor a déjà fait du placage ainsi que de l'anodisation. Des boues de placage ont été déversées sur les terrains adjacents. Elles sont susceptibles de contenir des cyanures, des chromates et des produits attiques.

La cour arrière de l'usine donne directement sur la rivière Cap Rouge. Il y a plusieurs dizaines d'habitations dans un rayon de un kilomètre, mais pas de puits privés. La prise d'eau municipale de Sainte-Foy est située dans le fleuve Saint-Laurent, à un kilomètre en amont du lieu.

Les déchets éliminés à ce lieu ne menacent aucunement la santé publique. Ils présentent toutefois un risque potentiel de contamination de la rivière Cap Rouge et le terrain d'Anodor est conséquemment classé dans la catégorie III.

DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS DE LA COMPAGNIE DOMTAR INC.

PROPRIÉTAIRE: Domtar inc.

LOCALISATION: municipalité de Cap-Santé, lot 23, partie nord-ouest du chemin du Bois-de-l'Ail

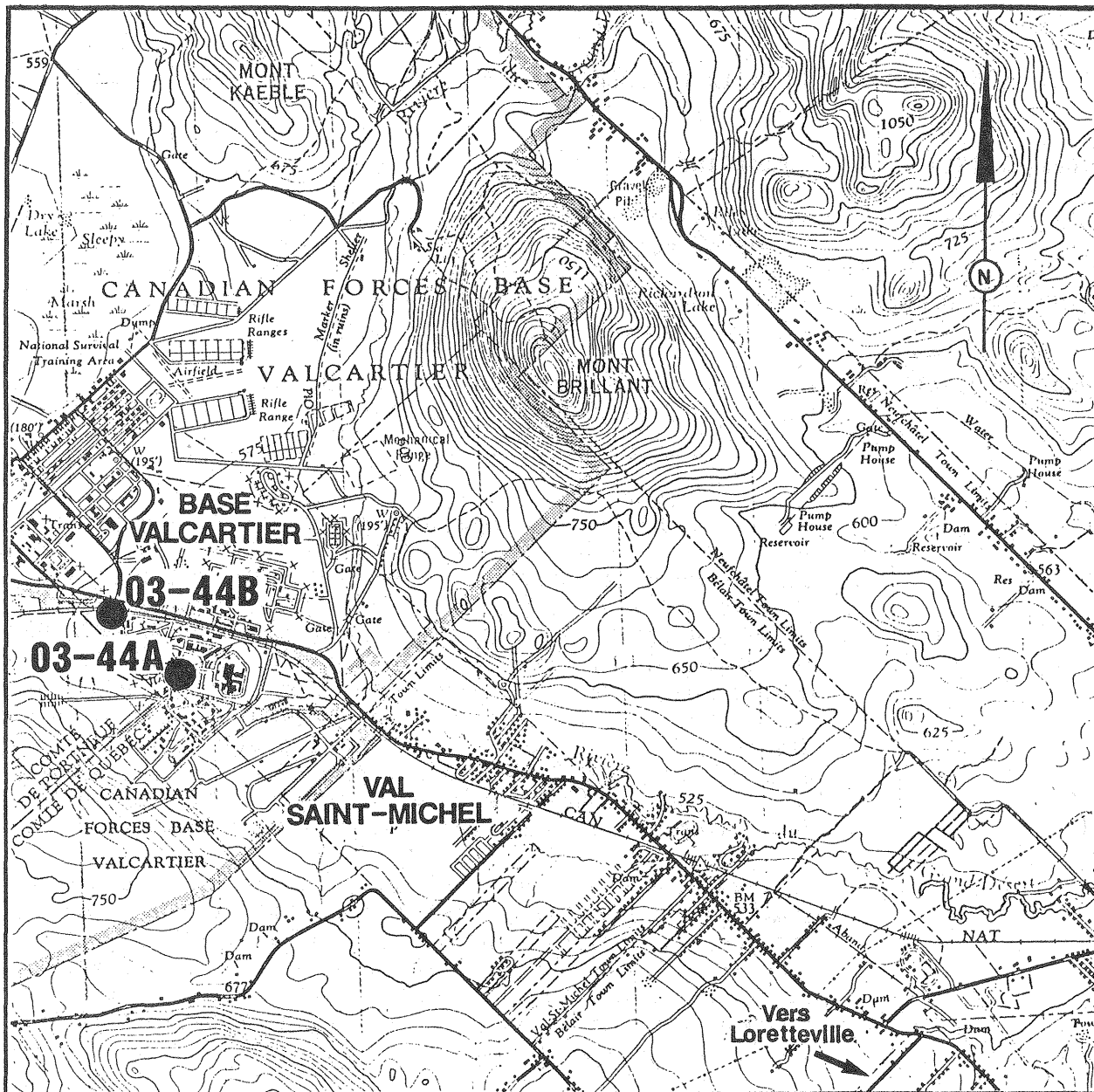
NATURE DES DÉCHETS: déchets de matériaux de construction et déchets industriels provenant des usines Domtar

IMPACTS POTENTIELS: contamination des eaux de surface et souterraines de même que de la rivière Jacques-Cartier

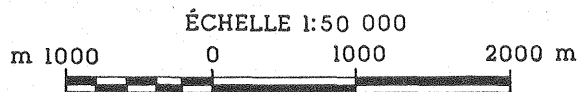
Propriété de la compagnie Domtar inc. et divisé en deux sections, ce lieu d'enfouissement est situé à 4,5 kilomètres au nord de Donnacona. Des autorisations pour l'élimination de déchets industriels provenant des opérations journalières de la fabrique de pâtes et papiers de la Domtar ont été émises par le ministère de l'Environnement du Québec en 1976 pour la section A et en 1978 pour la section B. Les sections A et B ont reçu depuis lors des écorces. De plus, la section B a été utilisée pour éliminer des vieux panneaux, des boîtes, des récipients de colle et de peinture de même que du bitume provenant de l'usine de matériaux de construction de Domtar.

Ce lieu repose sur un fonds sableux. Deux ruisseaux le traversent avant de se jeter dans la rivière Jacques-Cartier. Les résultats d'analyses effectuées sur des échantillons provenant de puits témoins creusés à proximité indiquent des teneurs anormalement élevées en fer, en plomb et en zinc. Les ruisseaux précités ont d'ailleurs une couleur rougeâtre.

Plusieurs puits privés sont situés à moins de un kilomètre sans toutefois être menacés étant donné le sens d'écoulement des eaux souterraines. Localisée dans la rivière Jacques-Cartier à trois kilomètres en aval, la prise d'eau municipale de Donnacona pourrait cependant être affectée tout comme la rivière Jacques-Cartier contaminée sectoriellement. Cet enfouissement de déchets industriels est donc classé dans la catégorie II.



Gouvernement du Québec
 Ministère de l'Environnement
 Programme GERLED



Carte topographique 21 L/14W

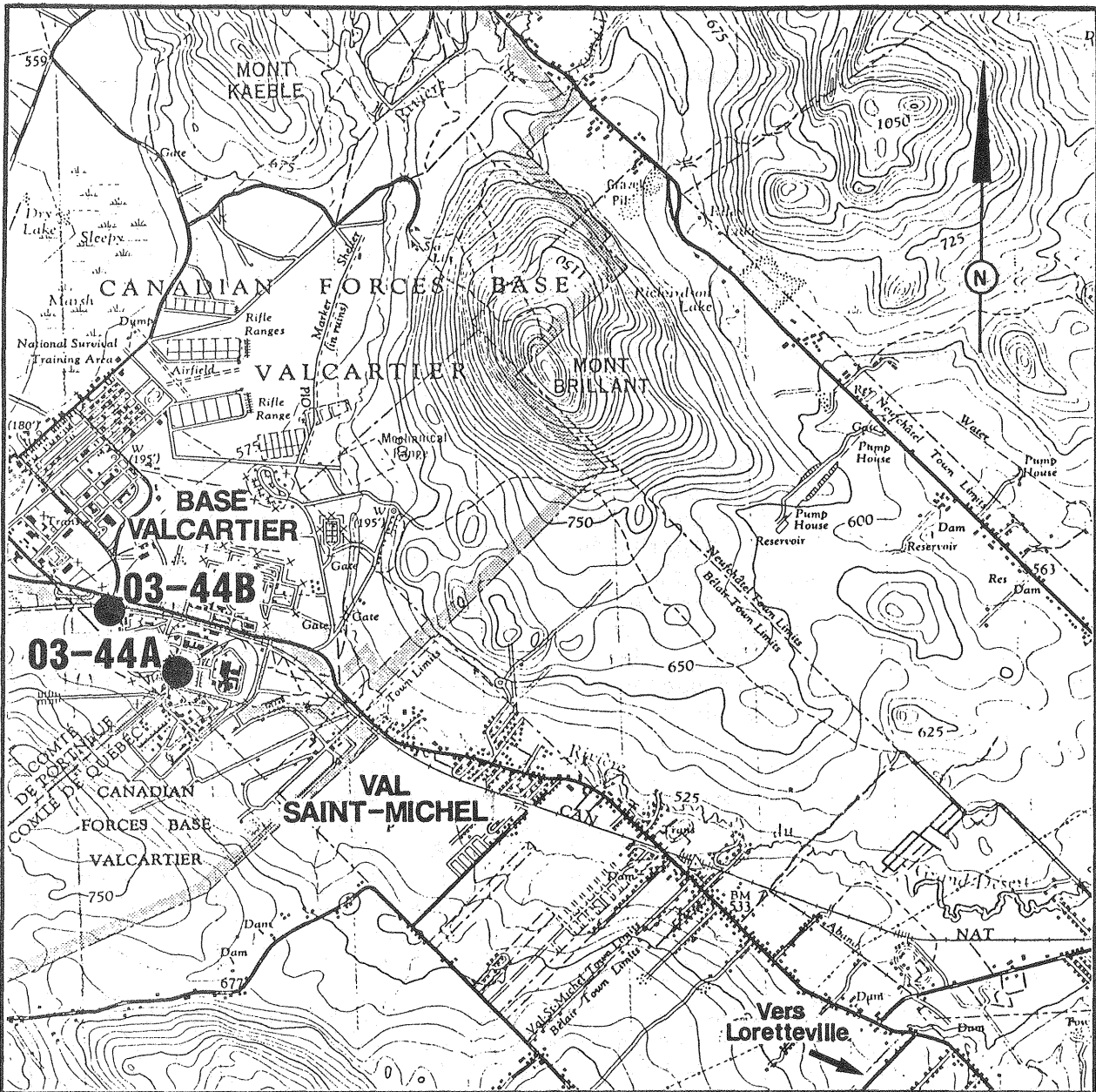
"PUISARD" DES INDUSTRIES VALCARTIER INC.

PROPRIÉTAIRE: Les Industries Valcartier inc.
LOCALISATION: municipalité de Valcartier
NATURE DES DÉCHETS: boues de traitement et solides provenant du traitement des eaux du "réseau pluvial"
IMPACTS POTENTIELS: contamination de la rivière Nelson.

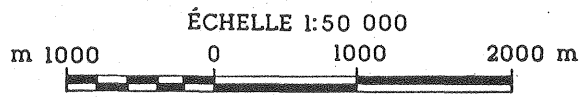
Les Industries Valcartier inc. exploitent une entreprise de fabrication de munitions pour armes à feu à proximité de la base militaire de Valcartier. Des boues de traitement contenant du cuivre, du zinc, du plomb et de l'antimoine de même que des résidus solides provenant du traitement des eaux d'un réseau pluvial contenant des huiles et des graisses sont entreposés dans un " puisard " situé à proximité de l'usine de traitement. Ces divers déchets sont récupérés et étendus sur un autre terrain (voir lieu 0344B) deux fois par année.

Le fond du puisard est de sable. Le sous-sol est constitué d'une couche de sable reposant sur de l'argile. L'écoulement des eaux se fait en direction d'un affluent de la rivière Nelson qui coule à moins de 10 mètres au sud. Aucun puits n'est situé dans un rayon de un kilomètre.- Les puits alimentant l'aqueduc municipal de Val-Bélair sont creusés à 3,5, 5,5 et 6,5 kilomètres et sont hors d'atteinte de toute contamination éventuelle.

La nature du drainage et le type de déchets entreposés laissent craindre une contamination d'un affluent de la rivière Nelson. Bien qu'elle ne menace pas la santé publique, cette contamination potentielle présente un risque moyen pour l'environnement. Le " puisard " des Industries Valcartier inc. est donc classé dans la catégorie II.



Gouvernement du Québec
 Ministère de l'Environnement
 Programme GERLED



Carte topographique 21 L/14W

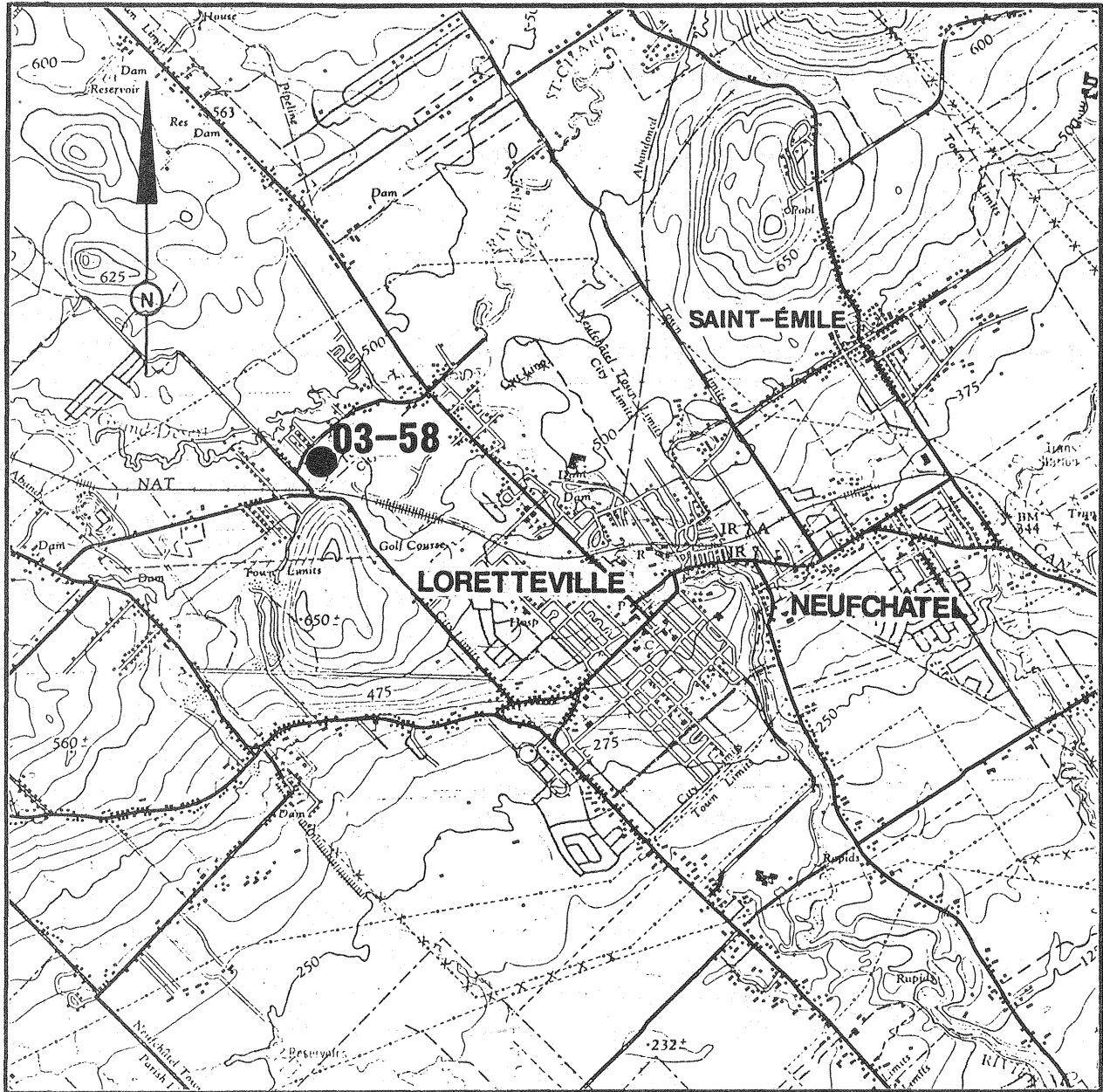
LIEU D'ÉPANDAGE DES INDUSTRIES VALCARTIER INC.

PROPRIÉTAIRE: Les Industries Valcartier inc.
LOCALISATION: municipalité de Valcartier
NATURE DES DÉCHETS: boues de traitement et solides provenant du traitement des eaux du "réseau pluvial"
IMPACTS POTENTIELS: contamination d'une nappe d'eau souterraine inutilisée à des fins d'alimentation en eau potable.

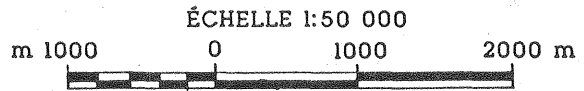
Ce lieu d'épandage est situé à l'extrémité nord-ouest du terrain des Industries Valcartier inc, au sud et à proximité de la voie ferrée. Il est utilisé deux fois par année pour l'élimination des boues de traitement et les solides du réseau pluvial entreposés temporairement dans le puisard décrit précédemment. (voir lieu 03-44A).

Le sous-sol est constitué de sable reposant sur de l'argile. On ignore la direction exacte empruntée par l'écoulement des eaux souterraines. Il n'y a pas de puits privé dans un rayon de un kilomètre. Les prises d'eau municipales de Val-Bélair sont creusées à plus de sept kilomètres, hors d'atteinte de toute contamination éventuelle.

Ce lieu est classé dans la catégorie III. Les résidus étendus peuvent en effet contaminer une nappe d'eau souterraine inutilisée à des fins d'alimentation en eau potable. Il ne menace donc pas la santé publique.



Gouvernement du Québec
 Ministère de l'Environnement
 Programme GERLED



Carte topographique 21 L/14E

TERRAIN DE MONSIEUR CHARLES-OMER VILLENEUVE

PROPRIÉTAIRE: Charles-Omer Villeneuve
LOCALISATION: Québec, lot 766-13-1
NATURE DES DÉCHETS: terre contaminée d'hydrocarbure provenant de l'ancienne usine de fabrication de gaz de Québec Power
IMPACTS POTENTIELS: contamination d'un secteur marécageux et de la rivière Nelson

Ce terrain est situé à l'intérieur des limites municipales de Québec, à l'extrémité-sud de la rue Saint-Marcel. Il a reçu en 1968 environ 5 chargements de camions contenant un mélange de terre et de bran de scie provenant de l'ancienne usine de fabrication de gaz de Québec Power. Ce mélange était contaminé par quatre pour cent d'hydrocarbures, de ,02 PPM de phénol, de 14 PPM de calcium et de 94 PPM de fer.

Le terrain est plat et le secteur est marécageux. La zone contaminée couvre une superficie d'environ 30 m x 14 m et la végétation est absente à cet endroit. On ignore la direction exacte empruntée par l'écoulement des eaux. La rivière Nelson coule à moins de 500 mètres au nord de ce terrain et se déverse dans la rivière Saint-Charles, à moins de un kilomètre à l'est. La prise d'eau potable de Québec est située dans la rivière Saint-Charles, à près de deux kilomètres en aval du confluent des rivières Nelson et Saint-Charles.

Aucun puits n'est creusé dans un rayon de un kilomètre. On retrouve toutefois des résidences dans ce même rayon dont une à moins de 100 mètres. Le propriétaire de cette résidence s'est plaint antérieurement d'infiltration d'eau contaminée par des hydrocarbures dans sa cave.

Une caractérisation préliminaire a été effectuée par le MENVIQ à l'été 87. Une odeur est perceptible sur le site et devient très prononcée lorsqu'on remue le sol. Un forage manuel a révélé la présence de copeaux de bois imbibés d'hydrocarbures et de débris de charbon. Des échantillons ont été prélevés pour analyses.

Ce lieu est classé dans la catégorie II en raison de son impact potentiel sur l'environnement. Les déchets éliminés peuvent en effet contaminer un secteur marécageux et la rivière Nelson. Ils ne menacent toutefois pas la prise d'eau de Québec étant donné leur volume limité, l'éloignement de la prise d'eau municipale et le débit des rivières Nelson et Saint-Charles.

Ce lieu a été inclus aux études de caractérisation du lieu 03-28 effectuées par Hydro-Québec de 1986 à 1989. Ces études ont identifié près de 420 m³ de sols contaminés qui seront prévus au programme de décontamination que proposera Hydro-Québec pour le lieu 03-28.

90-04-01